

Je remarque avec intérêt que bien que le bill propose la nomination d'un sénateur pour le Yukon et d'un autre pour les Territoires du Nord-Ouest, il semble aller de paire avec le pouvoir spécial prévu dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et qui permet au gouvernement de garnir le Sénat de ses créatures. Cela n'est plus nécessaire car avec une majorité aussi écrasante, il est inutile de s'assurer cet avantage. Lorsque les Conservateurs ont eu le contrôle de la Chambre et ont commencé à nommer des sénateurs, leur mandat se termina avant qu'ils aient pu faire quoi que ce soit. Même lorsque les conservateurs étaient là, ils n'ont pu récupérer leur majorité. Mais l'Acte de l'Amérique du Nord britannique prévoit que le gouvernement au pouvoir peut nommer de quatre à huit sénateurs supplémentaires à n'importe quel moment; ce doit être quatre au moins et huit au plus. Il faut que ce soit deux sénateurs provenant de chacune des régions.

Il est intéressant que le pouvoir de nommer des sénateurs du Nord soit prévu dans la partie de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui donne au gouvernement le pouvoir de faire des nominations supplémentaires au-delà du nombre normal. C'est pourquoi nous discutons ces chiffres. Nous parlons d'un Sénat composé de 104 membres mais dont le nombre maximum de membres est de 112. Ces huit sénateurs supplémentaires n'ont jamais été nommés mais la disposition est là.

**M. Nielsen:** Cela répond à la question que j'ai soulevée en disant qu'il doit y avoir au moins deux députés pour chaque sénateur.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Je pensais qu'il s'agissait d'un argument semblable aux autres arguments du député du Yukon, c'est-à-dire qu'il ne tenait pas debout. Après tout, s'il y a un sénateur pour le Yukon et un autre pour les Territoires du Nord-Ouest, je ne comprends pas comment vous pouvez demander une représentation plus importante qu'un représentant pour chacune de ces régions. Je ne pense pas que cette disposition qui permettrait au gouvernement de nommer deux autres sénateurs représentant l'Ouest, deux l'Ontario, deux le Québec et deux les provinces Maritimes ou la région atlantique—je ne sais pas pour le moment s'il s'agit des provinces Maritimes ou de la région atlantique—soit utile. De toute façon qui en veut? Comme mon ami des Territoires du Nord-Ouest l'a déclaré, assurément aucun citoyen du Nord qui se respecte.

● (2130)

Monsieur l'Orateur, une des choses qui m'amuse à propos de la mesure que présente le gouvernement ce soir—et je sais que mes amis à ma droite, les bons Tories qui sont ici le confirmeront—quand nous réclamons une importante mesure législative concernant le coût élevé de la vie, les pensions, les anciens combattants et ainsi de suite, nous recevons la réponse classique: «Nous devons nous assurer si nous aurons le temps à la Chambre.» Apparemment il n'y a pas suffisamment de temps à la Chambre pour adopter des mesures vraiment importantes, cependant nous avons le temps nécessaire de régler une question aussi peu importante que d'entraîner le Nord dans le courant de la vie canadienne, le mêler à la vie publique et politique du Canada et lui donner un accès approprié aux moyens d'action du gouvernement.

Je sais combien il est dangereux de s'exprimer ainsi, car le ton sarcastique est peu évident dans un texte du harsard. Le député qui a le mieux démontré pourquoi cette proposition est ridicule et devrait être tournée en déri-

### Le Sénat

sion... j'allais dire que c'est le député de Kenora-Rainy River mais en regardant le député du Yukon, je dois dire que je pense que c'est lui. De toute façon, les chances sont égales. Comme ces deux représentants sont du même avis là-dessus, je leur laisse le soin d'en décider.

**M. l'Orateur:** La Chambre est-elle prête à se prononcer pour la deuxième lecture et à renvoyer le bill au comité permanent de la justice et des questions juridiques?

**M. Nielsen:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Quand le bill a été présenté par le président du Conseil privé (M. MacEachen), la présidence, et c'était alors vous je crois, monsieur l'Orateur, a demandé à la Chambre si le bill serait renvoyé au comité permanent des affaires indiennes et de développement du Nord canadien, étant donné, sauf erreur, que la Chambre était d'accord cet après-midi pour renvoyer les deux bills sur le Nord à ce comité permanent plutôt qu'au comité permanent de la justice et des questions juridiques, tout simplement parce qu'il serait plus convenable d'examiner les deux projets de loi au même comité permanent.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le greffier me dit que l'ordre de renvoi a été modifié par un ordre de la Chambre après que la motion eut été présentée à la Chambre par le président du Conseil privé (M. MacEachen). C'est ce que j'ai compris. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) se lève, je pense, pour confirmer ce que je viens de dire.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, je tiens à confirmer ce que Votre Honneur vient de dire. Le député du Yukon devait somnoler quand le président du Conseil privé (M. MacEachen) a proposé de modifier l'ordre de renvoi en faveur du comité permanent de la justice et des questions juridiques. La présidence à ce moment-là a dit à peu près ceci: «Je pense que je devrais demander à la Chambre si tout le monde est d'accord.» Quelques députés ont dit «D'accord» et il en fut ainsi ordonné.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2<sup>e</sup> fois, est renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.)

**M. Reid:** Monsieur l'Orateur, je me demande si la Chambre consentirait à déclarer qu'il est 10 heures. Dans ce cas, nous pourrions passer aux couche-tard.

**M. l'Orateur:** La Chambre consent-elle à ce que le spectacle des couche-tard soit remplacé par un spectacle de couche-tôt?

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, ceux d'entre nous qui veulent y participer sont d'accord, à condition que les ministres ou les députés qui doivent répondre soient présents. Je ne vois personne ici du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

**Une voix:** Quelqu'un vient.

**M. Reid:** Puis-je demander à Votre Honneur de passer à la deuxième et à la troisième question qui doivent être abordées ce soir. Nous pourrions aborder la première question lorsque le ministre aura pu descendre.

**Des voix:** D'accord.